



**MUNICIPALITE
DE
ROSSINIÈRE**

*

Rossinière, le 16 mai 2023

Conseil communal
de et à
1658 Rossinière

Préavis n° 6/2023 de la Municipalité au Conseil Communal concernant les comptes et la gestion 2022

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers/ères,

La Municipalité a l'honneur de vous soumettre, en vue de leur approbation, les comptes et la gestion des biens communaux pour l'année 2022.

Malgré la situation mondiale incertaine due à la succession de crises, le Covid puis la guerre en Ukraine entraînant la hausse des prix et les risques de pénurie énergétique, les revenus fiscaux sont à nouveau en augmentation en 2022.

Il faut dire que la Suisse reste pour l'instant une « valeur sûre » en comparaison à ses voisins.

Dans l'ensemble, le budget qui présentait un léger déficit a bien été respecté dans tous les dicastères et, grâce à ce contexte financier positif, pour la deuxième année consécutive, le bouclage des comptes a permis de provisionner plus de CHF 300'000.00 non budgétés.

Les comptes 2022 se soldent finalement sur un excédent de revenus de CHF 71'898.92.

Cet excellent résultat est encore et toujours à prendre avec réserve, il est en effet trop tôt pour considérer l'augmentation des rentrées fiscales comme pérenne. De plus, cette année encore, notre commune à faible capacité financière bénéficie des effets positifs de la péréquation intercommunale actuelle qui, rappelons-le, est en pleine réforme actuellement. A ce titre, il est intéressant de savoir que les calculs de la nouvelle mouture de péréquation qui doit être prochainement validée par les faïtières des communes (UCV et AdCV) et le Grand Conseil sont plutôt favorables pour notre commune.

Pour 2022, les amortissements obligatoires du patrimoine administratif se montent à CHF 196'026.75 et les attributions aux fonds de réserve à CHF 323'576.43.

Les prélèvements sur fonds de réserve se chiffrent à CHF 119'001.58, soit une marge d'autofinancement positive de CHF 472'500.52.

L'endettement de la commune s'élève à CHF 3'909'446.32 au 31 décembre 2022, soit une augmentation de CHF 381'484.65 par rapport à l'année précédente.

Les commentaires à gauche des comptes devraient permettre d'apporter plus de clarté aux chiffres pour la bonne compréhension des conseillères et conseillers.

La Fiduciaire FIDAL SA a procédé au contrôle des comptes le 1^{er} mai 2023 et en recommande l'adoption tels que présentés. L'organe de révision a établi un rapport à l'intention du Conseil Communal qui est joint aux comptes. Le tableau des investissements est présenté selon les directives de l'Administration cantonale des finances.

La Municipalité a, quant à elle, adopté ces comptes lors de la séance du 16 mai 2023 avec remerciements à la boursière, Mme Christine Pilet, pour leur clarté et leur précision.

L'exécutif s'est réuni à 49 reprises en 2022. Les sujets abordés durant l'année ont touché tous les dicastères et ont demandé une implication importante de la part de chaque municipal.

Lors des séances du Conseil Communal en 2022, la Municipalité a sollicité l'aval du législatif pour les préavis suivants :

Préavis n° 01/2022	Demande de crédit « conduite d'eau potable et séparatif au centre du village »
Préavis n° 03/2022	Comptes et gestion 2021
Préavis n° 04/2022	Arrêté d'imposition 2023
Préavis n° 05/2022	Prolongation de la zone réservée pour une durée de 3 ans
Préavis n° 06/2022	Budget 2023

Pour terminer, la Municipalité tient à remercier chaleureusement tout le personnel communal pour son professionnalisme et son efficacité.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir :

- 1. Accepter les comptes 2022 tels que présentés ;**
- 2. Accepter la gestion 2022 de la Municipalité et d'en donner décharge aux organes concernés.**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  La Secrétaire : 

 **DE ROSSINIÈRE**

Jean-Pierre Neff Nathalie Yersin